

Réductions pour enfants à charge

Un employé, marié, perçoit un salaire mensuel ordinaire de 2 500 euros. Il touche en décembre 2026, une prime de fin d'année.

Quel précompte professionnel sera dû pour cet employé s'il a respectivement 3, 5 ou 6 enfants à charge (montants en euros) ?

Employé	3 enfants à charge	5 enfants à charge	6 enfants à charge
Brut mensuel "social"	2 500	2 500	2 500
ONSS personnel (13,07 %)	- 326,75	- 326,75	- 326,75
Brut imposable mensuel	2 173,25	2 173,25	2 173,25
Brut imposable annuel (Brut mensuel x 12) (colonne 1)	26 079	26 079	26 079
Taux précompte (colonne 3)	38,36 %	38,36 %	38,36 %
Exonération PrP ?	Oui (Montant limite 28 960,00) Exonération : 2 881	Oui (Montant limite 43 440,00) Exonération : 17 361	Oui (Montant limite 50 680,00) Exonération : 24 601
PrP de base (2 173,25 à 38,36 %)	0	0	0
Réduction PrP ?	0	0	0
PrP réellement dû	0	0	0